

## A la recherche du temps perdu

A LA D.A.S.V.

Depuis l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) est subordonné à la mise en œuvre de moyens de contrôle automatisé permettant de comptabiliser ces heures, ce qui nous a valu l'installation de badgeuses.

Depuis lors, l'administration s'en sert évidemment dans ce but premier, mais en détourne souvent l'utilisation.

Elle s'en sert également pour contrôler chaque minute de déficit de temps (retard ou départ anticipé).

Ainsi, depuis 2003, nous cumulons tous ou presque du « temps de travail non fait ».

**Le musée nous le fait d'ailleurs chèrement payer**, puisque lorsque celui-ci atteint 4h10 ( $\frac{1}{2}$  DUJ, durée unitaire journalière),  $\frac{1}{2}$  journée de congé ou de récupération est retirée de notre solde,

**Sud Culture Solidaires conteste** cet abus car  $\frac{1}{2}$  journée de travail n'est pas équivalente à  $\frac{1}{2}$  journée de congé - « le congé est égal à cinq fois les obligations hebdomadaires de service »\*, sinon nous aurions autant de jours de congés que de jours de travail !!!

Suite à l'intervention de Sud Culture\*\*, l'administration a partiellement reconnu **l'absurdité de ce décompte** du temps de travail reconduit **sur plusieurs années**, Seuls les agents rentrés en 2009 n'ayant pas plus d'une heure cumulée peuvent voir leurs « compteurs » remis à zéro chaque année. Peut mieux faire !!!!!

Effectivement, sur quoi se base cette décision ? Pourquoi une heure et pas deux, trois ou plus, et surtout **pourquoi ne pas les annuler pour tous ?**

La question se pose d'autant plus que depuis la SDAF (Sous direction Administrative et financière de la DASV) a pondé une nouvelle note de service pour modifier les horaires de débuts et fins de service et de poste montrant que depuis des années, **à chaque demi-journée posée, chacun d'entre nous avait perdu entre 10 minutes** (il fût un temps nous devions badger à 12h45, puis 12h50 pour un après-midi pris, au lieu de 12h35 aujourd'hui) **et 25 minutes** (badgeage à 13h50 pour une matinée prise contre 14h15 aujourd'hui), **ce qui est loin d'être négligeable!**

Sud Culture Solidaires demande donc aujourd'hui, qu'avec la même opiniâtreté à décompter le temps de travail et à retirer des demi-journées, la SDAF compte le temps prélevé à chacun d'entre nous depuis que sont appliqués ces horaires fantaisistes et qu'elle restitue à chacun le temps qui lui est dû.

La section Louvre de Sud Culture Solidaires se battra jusqu'

### Au temps retrouvé !

\*Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'ARTT \*\*Un courrier a été envoyé à la DRHDS le 10 mai 2010.

Paris, le 25 février 2011